

Veille Info Elus

N°6

Août 2012

Veille juridique mensuelle destinée aux Conseillers généraux

Sommaire

Elus et personnels des collectivités	p.2
Administration générale	p.2
Informations techniques	p.3
Travaux parlementaires	p.4

**Direction des Affaires Juridiques
et de l'Assemblée Départementale**

Contact : Karine LOPEZ – Chargée de mission - ☎ 04 66 76 37 64

Elus et Personnels des collectivités

Statuts, élections...

- Le décret N° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifie le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

- Dans le cadre de la Loi de Finances rectificative pour 2012, un amendement rétablit le taux plafond de la cotisation au CNFPT à 1 % au 1^{er} janvier 2013.

Administration générale

Juridique, Commande publique, finances...

- Le Conseil d'Etat, dans sa réponse du 11 juillet 2012 sur la requête N° 349008, dispose que l'administration ayant connaissance d'un désaccord entre des personnes du même degré de parenté sur une demande d'exhumation doit refuser ladite exhumation en attendant, le cas échéant, que l'autorité judiciaire se prononce.

- Afin de prendre en compte les risques liés à la souscription de certains emprunts, notamment structurés, les instructions comptables des communes et EPCI seront modifiées en 2013.

- La direction des affaires juridiques du Ministère des Finances a réalisé une fiche de recommandations pour les acheteurs publics afin que ces derniers se préparent à l'utilisation du certificat de signature électronique pour les marchés publics à compter du 1^{er} octobre 2012. Cette fiche est disponible auprès de Karine LOPEZ ou sur www.economie.gouv.fr

Informations techniques

Bâtiments, routes, environnement, réseaux divers....

-Une partie de l'article L.211-3 du code de l'environnement a été déclaré inconstitutionnelle au motif qu'elle permettait, sans participation du public à l'élaboration de la décision, de délimiter les zones où il est nécessaire d'assurer la protection des **aires d'alimentation des captages d'eau potable ainsi que des zones d'érosion** (décision du Conseil Constitutionnel N°2012-270 QPC du 27 juillet 2012).

- **L'Association des Maires de France a mis en ligne une note destinée à informer les élus en ce qui concerne l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile. Jurisprudence, avis des autorités de santé, travaux du Grenelle des ondes et avancée de déploiement du réseau mobile 4G : tous les aspects du dossier seront régulièrement mis à jour. Le document de 8 pages est disponible auprès de Karine LOPEZ ou sur www.maire-info.com**

-La réponse à la question écrite N°92064 du député P. Meunier, accorde un intérêt à agir au propriétaire vendeur d'un terrain pour **contester le refus de permis de construire** de son acheteur potentiel si la vente a été conclue sous la condition suspensive de l'obtention dudit permis.

- **Le décret N° 2012-948 du 1^{er} août 2012 modifie les règles concernant l'implantation et le nombre d'enseignes publicitaires de plus d'1 mètre carré autorisées. Cette décision intervient suite à la suspension partielle par le Conseil d'Etat du décret N° 2012-118 du 30 janvier 2012 qui devait entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2012.**

- Un arrêté du 7 août 2012 met à jour la liste impérative des points de contrôle technique des **installations d'ascenseurs** : le propriétaire doit faire réaliser ledit contrôle tous les 5 ans. Cet arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre prochain.

- Le décret N° 2012-995 du 23 août 2012 liste les **documents d'urbanisme** qui devront faire l'objet d'une évaluation environnementale (Scot, PLU ...) obligatoire en raison de leurs incidences sur l'environnement. Ce décret entrera en vigueur le 1^{er} février 2013. Les documents dont la procédure d'élaboration ou de révision sera particulièrement avancée à cette date ne seront pas soumis aux nouvelles règles.

Travaux parlementaires

Et actualités diverses

- Le Conseil des Ministres a été saisi le 29 août 2012 du projet de Loi visant à la création de 150 000 **emplois d'avenir** destinés aux jeunes de 16 à 25 ans peu qualifiés (dont 100 000 en 2013). Ces contrats devraient être subventionnés pendant 1 à 3 ans à hauteur de 75 % environ par l'Etat. L'Assemblée Nationale devrait être saisie du projet fin septembre.

- **Un projet de Loi soumis aux parlementaires fin septembre 2012 devrait proposer la modification de la Loi SRU (Solidarité renouvellement Urbain) en augmentant à 25 % le quota de logements sociaux dans les villes de plus de 3 500 habitants.**